



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	11
Votants	15

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le vingt-cinq novembre,
Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2022/25 -

Date de la convocation municipale : 21 novembre 2022

OBJET :

Approbation de la convention de financement de travaux proposée par le SMED13 pour le renforcement, la sécurisation et l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique concernant les Postes L'EOURE et Clos des FERRAGES

Présents :

Mmes Karine BOUVET – Mélanie GALVEZ - Natacha GRISONI – Sophie KERNEN – Véronique LEFUR & MM. Olivier BEDUS – André BERTERO – Alain BROUSSE – Christian DENANS – Thierry MOPIN – Jean De PALEVILLE

Absents excusés :

Virginie BOCCA donne pouvoir à Sophie KERNEN
Régine FARLIN donne pouvoir à Mélanie GALVEZ
Alain GRANDGIRARD donne pouvoir à Olivier BEDUS
Stephan LUCIBELLO donne pouvoir à Véronique LEFUR

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'afin d'assurer la préservation du village, la municipalité peut intervenir pour la réalisation de travaux d'embellissement des espaces publics ; à cet effet, les travaux d'effacement des réseaux aériens participent à ces embellissements d'ensemble du cadre de vie.

Or, après avis favorable de la Commission Consultative « Travaux sur les réseaux électriques et de communications électroniques » le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) a attribué le 20/09/2022 à la commune d'Aurons, l'aide à l'électrification rurale Facé (Fonds d'Amortissement aux Charges d'Electrification) portant sur les postes de L'EOURE et du Clos des FERRAGES, un nombre important des habitants de ces quartiers étant mal alimenté et parfois victime de chutes de tension supérieure à 10 %.

Une convention de Financement de travaux pour le renforcement, la sécurisation et l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique est proposée à la commune par le SMED 13, Maître d'œuvre. Le coût de l'opération estimé à 67 006 € comprend études, mission SPS, maîtrise d'œuvre et travaux proprement dits ; son plan de financement se présente comme suit :

Financements	Montants HT	Taux (en %)
FACE (Fonds d'Amortissement aux Charges d'Electrification)	53 605 €	80 %
Autofinancement communal	13 401 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention :

- Approuve la signature de la convention de financement de travaux proposée par le SMED13 pour le renforcement, la sécurisation et l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique concernant les postes LEOURES et Clos des FERRAGES, pour un montant de 67 006 € dont 13 401 € à la charge de la commune.

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de Séance

M. Olivier BEDUS


Le Maire d'AURONS
 André BERTERO

- Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.